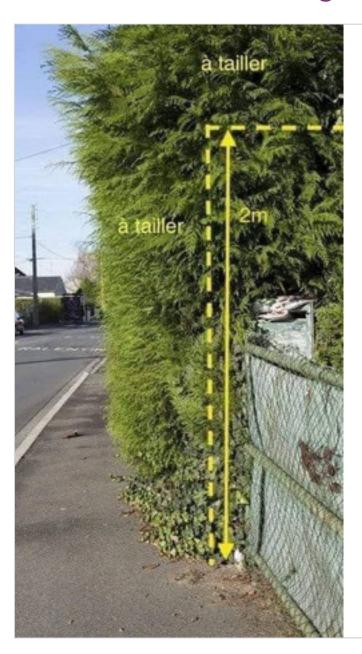
Taille des haies - règlementation



Afin de garder votre village propre et agréable, nous vous rappelons que :

- les haies doivent être taillées de façon à ne pas empiéter sur le domaine public et les résidus doivent être ramassés (voir photo ci-contre).
- la mairie laissera désormais à votre charge le nettoyage devant votre domicile.

L'employé municipal fait son maximum pour garder le village propre mais un petit geste individuel peut contribuer au plaisir de tous.

Merci de votre compréhension.